

Evaluation du cursus « Langues et Lettres » 2013-2014

RAPPORT FINAL DE SYNTHESE

Université catholique de Louvain

Comité des experts :

M. Ludo Melis, président

Mme Yolande Benats, M. John Baines, M. Jean-Louis Chiss, Mme Martine Dalmas,
Mme Thea de Jager, Mme Nicole Delbecque, M. André Guyaux, M. Raphael Ingelbien,
Mme Sylvie Laigneau-Fontaine, Mme Virginie Pateyron et M. Damian Weymann

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2013-2014 à l'évaluation du cursus « Langues et Lettres ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 10, 11, 14 et 15 octobre 2013 à l'Université catholique de Louvain pour évaluer les programmes suivants :

- Bachelier en langues et littératures françaises et romanes
- Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes
- Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques
- Bachelier en langues et littératures modernes, orientation générale
- Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation classiques
- Bachelier en langues et littératures anciennes, orientation orientales
- Master en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale (120 et 60)
- Master en langues et littératures françaises et romanes, orientation français langue étrangère (120)
- Master en langues et littératures modernes et anciennes (120 et 60)
- Master en langues et littératures modernes, orientation germaniques (120 et 60)
- Master en langues et littératures modernes, orientation générale (120 et 60)
- Master en langues et littératures anciennes, orientation classiques (120 et 60)
- Master en langues et littératures anciennes, orientation orientales (120 et 60)
- Master en linguistique (120).

Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisées *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel académique et scientifique, les assistants, les étudiants, et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'institution à construire son propre plan d'amélioration dans le cadre du type d'enseignement délivré. Comme le rapport d'autoévaluation a été formulé sous la forme d'une analyse transversale des programmes, le rapport adoptera le même point de vue et privilégiera les dimensions transversales ; il ne sera fait référence aux particularités des différents programmes que comme illustration de certains propos ou si le comité estime nécessaire d'attirer l'attention sur quelque point particulier. Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- La gouvernance et la politique de la qualité, y compris l'élaboration du rapport d'auto-évaluation ;
- La pertinence des programmes ;
- La cohérence des programmes ;
- L'efficacité et l'équité.

La structure du rapport est conforme au référentiel utilisé par le rapport d'autoévaluation, qui a également servi de base lors des entretiens.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

L'Université catholique de Louvain, UCL, fondée en 1425, est une université libre subventionnée. Elle est une université complète dont les missions d'enseignement, de recherche et de service à la société couvrent l'ensemble des domaines académiques : sciences humaines, sciences de la santé, sciences et technologies, correspondant chacun à une structure interne, le secteur.

Pour réaliser sa mission de recherche, l'université a établi dans chaque secteur des instituts de recherche, alors qu'elle organise l'enseignement dans les quatorze facultés qui la composent. Les programmes qui font l'objet de la présente évaluation tombent sous la responsabilité de la Faculté de philosophie, arts et lettres, qui relève du secteur sciences humaines. Celle-ci regroupe, outre les programmes en langues et lettres, l'enseignement en philosophie, en histoire, histoire de l'art et archéologie et communication multilingue.

Le nombre d'étudiants inscrits dans les formations en langues et lettres a augmenté d'un quart entre l'année académique 2004-2005 et l'année académique 2010-2011 (index 125,91). Cette évolution occulte toutefois une divergence entre le premier et le second cycle. Dans le premier cycle la croissance des effectifs est plus élevée, puisque l'index est à 174,57, tandis qu'un tassement s'observe au niveau du deuxième cycle (index 91,38). Cette évolution s'explique par le fait que la transition entre le bachelier et le master est un moment de choix et d'éventuelle réorientation. Dans le domaine concerné, un nombre assez important d'étudiants s'orientent vers d'autres masters, notamment dans le domaine de la communication multilingue et des études culturelles.

Parmi les programmes évalués, le bachelier et les masters en langues et littératures modernes et anciennes sont exclusivement organisés par l'UCL ; ils proposent la combinaison du français et du latin. La plupart des masters sont proposés sous deux versions, une de 60 et une de 120 ECTS. Seuls le master en langues et littératures françaises et romanes, orientation français langue étrangère et le master en linguistique n'existent qu'en version 120 ECTS, car il s'agit de masters dits « orphelins », c'est-à-dire pour lesquels il n'existe pas de bachelier correspondant.

Chapitre I : La gouvernance et la gestion de la qualité

Ce chapitre traite conjointement des critères 1 et 5 du référentiel, qui sont rappelés en introduction :

Critères 1 et 5 :

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes. Il/elle a également effectué une autoévaluation du programme de façon participative, approfondie et validée.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Elaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

Dimension 5.1. : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2. : Analyse SWOT

Dimension 5.3. : Plan d'action et suivi

a. Constats

1. *Politique de gouvernance de l'établissement*

Le système de gouvernance mis en place par l'université repose sur un ensemble hiérarchisé d'organes d'avis, de décision et d'exécution. Ces organes se situent tant au niveau de l'université qu'au niveau des entités constitutives: les facultés en ce qui concerne l'enseignement et les instituts pour la recherche. Chaque instance a des attributions et des responsabilités propres et l'ensemble forme une hiérarchie à niveaux multiples dans laquelle le flux décisionnel est bien défini, assurant en particulier la cohérence des développements dans les diverses entités constitutives, ainsi que la spécificité des mesures en fonction des nécessités du terrain.

Si la gouvernance attribue la responsabilité pour l'enseignement aux facultés, celles-ci ont établi en leur sein des commissions de programme qui constituent les structures de proximité principales pour la gouvernance des programmes et de l'enseignement. Ces commissions remplissent des tâches à trois niveaux : avis relatifs à l'élaboration et à la révision des programmes, gestion de la qualité et suivi du programme, en particulier en ce qui concerne l'organisation et les demandes individuelles des étudiants.

Outre les instances d'avis, de décision et d'exécution, l'institution dispose de services de soutien et de services administratifs qui peuvent intervenir tant au niveau des commissions de programmes et des facultés, qu'au niveau de l'institution.

2. *Gestion de la qualité*

L'université a formulé un plan qualité pour l'ensemble de l'institution. Trois projets principaux sont à signaler : a) un système central d'évaluation des programmes et des enseignements par les étudiants ; b) un ensemble de critères pour le pilotage des programmes reposant sur la pertinence des projets, l'adéquation des ambitions et des moyens et l'équité ; c) la formulation d'acquis de l'apprentissage, à déterminer pour chaque programme, pour des groupes de programmes et pour l'ensemble de l'offre de l'université (*v. infra*).

L'enquête portant sur les enseignements consiste en un questionnaire standardisé qui est envoyé de manière électronique à tous les étudiants concernés, lesquels répondent anonymement. Les résultats des enquêtes sont traités par un service central et ils sont intégrés dans les dossiers individuels des enseignants. Ils seront mis à profit tant pour le pilotage des programmes que pour la gestion des carrières des enseignants, en particulier lors d'une demande de promotion.

Outre l'évaluation des enseignements, l'institution prévoit une évaluation des programmes de bachelier et de master à laquelle sont conviés les étudiants ayant terminé ce cycle. Cette évaluation est exploitée lors des révisions de programmes et dans la préparation des rapports d'autoévaluation.

Les démarches centrales sont complétées par des initiatives locales, particulières à certains programmes ou lancées par certains enseignants. Celles-ci prennent la forme d'enquêtes spécifiques axées sur les caractéristiques propres des enseignements dans les divers programmes.

En préparation de certaines révisions de programme ou d'évaluations, des initiatives ponctuelles orientées vers les anciens étudiants et le monde du travail, peuvent être lancées (v. aussi 5. *infra*).

3. Elaboration, pilotage et révision périodique des programmes

La conception générale des programmes date de l'introduction de la réforme de Bologne qui a redéfini l'offre tant au niveau des types de filières et de finalités qu'en ce qui concerne l'articulation en cycles. Les programmes sont régulièrement soumis à discussion et révisés.

Les révisions de programme répondent à des impératifs précis, en particulier la nécessité d'ajuster l'offre et la demande et le maintien de l'équilibre entre les impératifs des disciplines et les traditions qu'elles représentent d'une part et les moyens financiers disponibles d'autre part ; les résultats des évaluations jouent également un rôle important dans ce processus périodique.

L'université a mis en place une grille générale de dimensions à prendre en compte lors de l'élaboration de réformes ; cette grille traduit la vision de l'université sur les programmes et est liée à la conception générale des acquis de l'apprentissage et des compétences mise en place par l'institution. Elle propose également une grille de critères pour la discussion des propositions de révision. Il y a une bonne correspondance entre cette grille et les critères pour l'évaluation des programmes, ce qui assure une certaine cohérence dans les évolutions.

A travers les diverses révisions, la faculté tente de conserver un certain équilibre entre les valeurs traditionnelles d'humanisme et d'érudition et les réalités socioéconomiques.

4. Information et communication interne

Les informations internes relatives aux programmes et à l'enseignement sont abondantes et offertes sur des supports variés. Le comité observe un effort réel pour les rendre accessibles, en particulier en combinant les informations disponibles sur papier ou sur le web par des séances d'information et des contacts directs.

5. La préparation de l'évaluation Aeqes (dimensions 5.1, 5.2 et 5.3)

Le rapport d'autoévaluation a été rédigé de manière participative sur la base du nouveau référentiel, ce qui a nécessité un effort de reconceptualisation des différentes dimensions de l'évaluation. Les programmes concernés ont été abordés de manière transversale. Le rapport propose une analyse intéressante des forces et des faiblesses telles que la communauté facultaire les perçoit et propose un plan d'action qui a été formulé en termes généraux puisqu'il entend couvrir les divers programmes.

b. Analyse

1. Politique de gouvernance de l'établissement

Le système d'instances d'avis et de décision assure certes la cohérence de la politique en matière d'enseignement, mais il comporte des risques de lenteurs du processus et de lourdeur administrative.

La répartition des programmes sur les diverses commissions de programmes suscite des problèmes de coordination car certains programmes comportant des parties communes conséquentes se retrouvent dans des commissions différentes ; ceci est par exemple le cas des langues et littératures espagnoles et italiennes qui apparaissent tant dans le programme de langues romanes que dans le programme de langues modernes et du latin qui apparaît tant dans le programme de langues classiques que dans le programme de latin-français.

2. Gestion de la qualité

Le taux de participation aux évaluations de programmes est globalement bon et dépasse celui qui peut être enregistré pour les évaluations des enseignements. En ce qui concerne ces dernières, les questionnaires proposés au niveau de l'université souffrent d'un certain manque de spécificité, alors que les évaluations organisées par les enseignants semblent plus pertinentes. De ce fait, les étudiants sont moins portés à participer aux évaluations des enseignements organisées par l'université.

3. Elaboration, pilotage et révision périodique des programmes

Les initiatives vers le marché de l'emploi que la faculté a prises sont saluées par les experts comme une composante importante du processus de pilotage, à côté des dimensions disciplinaires et académiques.

Malgré l'existence d'un cadre général pour la conception des programmes, la logique des révisions ne semble pas toujours procéder des mêmes principes : les experts notent en particulier une tension entre la tendance à renforcer la spécificité des programmes et une tendance à la convergence entre programmes. Cette tension se manifeste tant dans la discussion sur le quadrimestre commun qu'en ce qui concerne les évolutions divergentes des programmes en langues orientales, privilégiant la spécificité, et des programmes en langues modernes, qui misent sur la convergence.

4. Information et communication interne

Les informations internes sont abondantes et variées, mais souffrent d'un certain manque de systématisme, par exemple en ce qui concerne les fiches ECTS qui ne contiennent pas toujours les informations attendues. Les informations sont quelquefois difficiles à lire pour des usagers moins informés à cause d'un certain jargon et d'un nombre impressionnant d'acronymes et de sigles.

c. Recommandations

1. Politique de gouvernance de l'établissement

Les experts recommandent de simplifier les structures et d'alléger les procédures d'avis et de décision, tout en conservant l'équilibre entre l'université, les facultés et les programmes. Ils proposent en particulier de réduire le nombre de commissions de programme, de telle sorte que les charges administratives soient réduites, que les discussions relatives aux questions communes aux programmes en langues et lettres trouvent un forum unique; ils suggèrent d'éventuellement définir des sous-groupes chargés de traiter des problèmes particuliers à certaines filières ou orientations.

2. Gestion de la qualité

Le comité encourage la réflexion visant à conserver, dans le questionnaire de l'université, des questions générales en petit nombre permettant d'obtenir une vue globale au niveau de l'université, à formuler des questions spécifiques à certains programmes et à simplifier les questions posées. Les experts invitent également l'institution à communiquer clairement aux étudiants sur le suivi donné aux évaluations, ce qui motivera plus d'étudiants à participer aux enquêtes.

3. Elaboration, pilotage et révision périodique des programmes

Le comité suggère d'entamer une discussion sur les relations entre les divers programmes en langues et lettres en vue d'une clarification et une simplification de l'offre. Les divergences dues au volume accordé aux langues programmées dans les différents programmes et au poids des travaux de fin de cycle demandent une attention particulière. Voir aussi les chapitres 2 et 3 du rapport.

4. Information et communication interne

Les experts recommandent d'homogénéiser les informations fournies, dont entre autres les fiches de cours, sur les divers supports et de les mettre régulièrement à jour.

5. Plan d'action et de suivi

Les experts recommandent de traduire les objectifs généraux du plan d'action en propositions concrètes, avec définition d'un timing et désignation de responsables.

Chapitre 2 : Pertinence du programme

Ce chapitre rassemble les constats, l'analyse et les recommandations relatives au critère 2 :

Critère 2 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

a. Constats

1. Prise en compte des besoins des parties prenantes :

Plusieurs structures permettent aux étudiants de donner leurs avis (comité de cycle, commission de programme, élection de délégués). Certains programmes ont été révisés suite à cette consultation, un suivi est donc assuré.

Les assistants disposent également d'une plateforme où ils peuvent faire connaître leurs avis. La faculté a en outre mis en place un contrat de gestion des tâches pour chaque assistant.

Les enseignants se réunissent en commissions de programme, lieux d'échanges et de réflexion.

Les anciens étudiants et surtout les milieux socioprofessionnels semblent moins engagés, quoiqu'ils signalent être disposés à participer aux discussions.

La prise en compte des besoins des étudiants sur le plan de l'organisation et de l'administration est excellente ; le comité a apprécié la concertation entre étudiants et horairistes pour déterminer les horaires d'examen.

2. Prise en compte des besoins extérieurs :

La création du programme combinant les langues romanes autres que le français et les langues germaniques (programme dit ROGE) répond aux besoins du monde professionnel hors enseignement, alors que la création du programme combinant le latin et le français répond aux besoins des établissements scolaires, en particulier pour l'enseignement du latin.

La faculté est en outre déterminée à maintenir la tradition vivante de l'étude des langues anciennes en réponse à des exigences académiques et à une demande certes limitée mais réelle du monde de la recherche, des musées et des éditeurs spécialisés.

La faculté mène une réflexion sur les finalités en master et leurs relations avec les débouchés ; dans le cas du master en linguistique, un lien fort a ainsi été établi avec le secteur du traitement automatique du langage.

3. Articulation recherche - enseignement :

La structure de l'institution sépare les instituts de recherche, organisés dans les secteurs et les programmes, organisés dans les facultés. De ce fait, des enseignants de différents programmes se retrouvent dans un même institut, ce qui favorise l'interdisciplinarité.

La conception et l'organisation des programmes permettent aux enseignants et parfois aux assistants d'évoquer leurs sujets de recherche au sein de leurs enseignements, et ce surtout en master.

4. Flexibilité des parcours :

La mise en place d'un ensemble de mineures, d'options et de finalités variées garantit aux étudiants la possibilité de définir un parcours flexible en fonction de leur projet personnel. Les mineures assurent d'une part un élargissement de la formation par la prise en compte d'autres disciplines et permettent d'autre part des réorientations. Cette flexibilité de l'offre est appréciée par les étudiants.

L'offre est également rendue plus riche par l'organisation bisannuelle de certains cours, ce qui permet d'offrir une palette de disciplines plus larges avec les mêmes effectifs.

Le dossier rédigé en troisième année de bachelier facilite le passage du bachelier au master.

5. Dimension internationale :

Les programmes concernés possèdent, de manière inhérente, une dimension internationale de par la diversité des langues et des littératures enseignées. Les actions ciblées en faveur de la mobilité concernent la mobilité des étudiants, en particulier par la voie du programme Erasmus tant pour les étudiants « in » que pour les étudiants « out », par la mise en place de codiplômations avec le Vietnam et la Norvège et d'un master européen (Paris 3, Venise, Berlin, UCL).

6. Articulation enseignement - milieu socioprofessionnel :

Outre les initiatives mentionnées ci-dessus (ROGE et LAFR), la faculté veille à présenter les débouchés aux étudiants par l'organisation de quatre soirées « emploi » rassemblant différents professionnels.

7. Communication extérieure :

Toute la faculté s'implique dans les contacts extérieurs, visant en particulier à renforcer l'attractivité de l'offre et à intéresser les futurs étudiants à l'offre de programmes.

b. Analyse

1. Prise en compte des besoins des parties prenantes :

La participation des étudiants est réelle et efficiente, mais le nombre d'étudiants impliqués semble parfois peu élevé.

La participation des enseignants passe par les commissions de programme (CP). Au vu des chevauchements entre programmes et du découpage en commissions, certains enseignants participent à diverses CP, où les mêmes sujets ou questions communes sont parfois traités différemment. De plus, les CP n'offrent pas systématiquement la possibilité de discuter de questions d'ordre didactique (v. aussi les recommandations ci-dessus en 1.1.).

2. Articulation recherche - enseignement :

Malgré la présence de la recherche dans l'enseignement, l'initiation à la méthodologie de la recherche n'est pas explicite dans tous les programmes de bachelier.

La finalité approfondie a reçu une nouvelle orientation, plus large que la préparation au doctorat.

3. Flexibilité des parcours :

L'organisation des programmes est complexe mais souple et très diversifiée. Elle permet aux étudiants de construire leur parcours ou de se réorienter. La présence de la conseillère aux études qui guide les étudiants constitue une aide très appréciée.

Il en résulte une offre complexe, qui soulève, outre des problèmes d'organisation avec des chevauchements horaires inévitables, des questions d'ordre didactique, liées en particulier à l'hétérogénéité des étudiants présents dans un même cours mais n'ayant pas eu le même parcours antérieur et dès lors pas les mêmes niveaux d'acquis. Ceci soulève la question de la cohérence des formations et peut nuire à leur reconnaissance et à la lisibilité des diplômes dans le monde du travail et dans la société. Une réflexion sur les prérequis et sur le type de progression désirée est à mener pour trouver un bon équilibre entre la flexibilité et la cohérence.

4. *Dimension internationale :*

L'accroissement de l'offre de formation grâce aux co-diplômations constitue un enrichissement réel, mais comporte également un risque de surcharge de travail. Il y a lieu de veiller au bon équilibre entre investissement et retombées positives.

Si la mobilité étudiante est importante et bien encadrée dans certaines filières, dans d'autres, la mobilité est faible et semble peu encouragée ; on y observe même certaines difficultés pour la reconnaissance de l'équivalence de certains cours suivis dans des universités partenaires.

5. *Articulation enseignement - milieu socioprofessionnel :*

Les programmes définissent les compétences générales à atteindre, compétences qui sont cruciales pour les débouchés, notamment hors enseignement. Ceux-ci sont cependant difficiles à circonscrire avec précision. De plus, la formulation des acquis d'apprentissage fait encore l'objet de réflexions et n'est pas aussi précise dans tous les programmes (v. *infra* chap. 3).

L'orientation professionnalisante 'métiers du livre et de l'édition' souffre d'un manque de débouchés professionnels.

La finalité didactique connaît un ensemble de difficultés liées au programme de l'agrégation. Les étudiants soulignent la distance entre les cours généraux et les réalités du terrain, mais voient l'importance des cours de didactique spécifique.

6. *Communication extérieure :*

Le site public est opérationnel et efficace ; certaines difficultés au niveau de son actualisation peuvent toutefois être observées.

c. Recommandations

1. *Prise en compte des besoins des parties prenantes :*

Il est recommandé de trouver un moyen pour recueillir de manière systématique l'avis des milieux socioprofessionnels (en particulier en dehors de l'enseignement secondaire) et des anciens étudiants.

2. *Articulation enseignement-recherche :*

Les experts proposent d'explicitier l'initiation méthodologique à la recherche dans tous les programmes de bachelier.

Il est suggéré de poursuivre la réflexion sur la finalité approfondie et de clarifier si celle-ci est à voir comme une préparation à la recherche pointue ou comme un approfondissement disciplinaire en vue d'une gamme d'emplois plus large ou d'une formation plus riche.

3. Articulation enseignement - milieu socioprofessionnel :

Le comité propose de mettre à profit le renforcement des contacts avec le milieu professionnel (v. *supra*) pour mieux définir les finalités des masters. Dans cette optique, il est nécessaire d'informer toutes les parties prenantes sur les compétences acquises au terme des études, en particulier les compétences transversales qui sont pertinentes pour les carrières possibles des étudiants en langues et lettres, des langues modernes aux langues classiques et orientales anciennes.

Le comité recommande de mener, dans le cadre des latitudes légales, une réflexion critique sur la formation des enseignants : il est, en particulier, suggéré de réfléchir à la création d'un stage de découverte ou d'initiation dès le bachelier et au recours plus fréquent à des enseignants en poste dans le secondaire pour des interventions liées à la pratique scolaire dans le cadre des cours de didactique. En outre, l'optimisation des stages didactiques doit être une préoccupation constante des responsables.

4. Flexibilité des parcours :

Afin d'assurer la viabilité des programmes, les commissions de programme et la faculté doivent veiller à l'équilibre entre les cours offerts et ce qui est réalisable avec les moyens disponibles, tant sur le plan humain qu'au niveau de l'organisation. Le nombre de choix possibles, les prérequis des cours et les exigences relatives à la cohérence des parcours sont les dimensions essentielles à prendre en considération.

5. Dimension internationale :

Le comité demande d'encourager davantage la mobilité, en particulier dans les filières qui semblent moins ouvertes aux échanges et d'imaginer de nouvelles formules : mobilité hors année académique, séjours d'immersion, stages, formations organisées avec des partenaires étrangers.

Il importe de garantir l'équivalence des cours suivis dès qu'un accord sur le programme d'échange a été donné.

6. Communication extérieure :

Le comité signale qu'il est important de mettre régulièrement le site à jour. Il semble nécessaire de prévoir à cette fin un personnel plus important qui puisse se consacrer à cette tâche.

Il importe de préciser de manière claire aux étudiants, par exemple dans les brochures de présentation des programmes, le statut exact du français et les débouchés prévisibles ou exclus pour les programmes ROGE et FLE, en particulier en ce qui concerne l'enseignement.

Chapitre 3 : Cohérence du programme

Ce chapitre examine les programmes sous l'angle de leur cohérence interne, conformément au critère 3 du référentiel.

Critère 3 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Evaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

a. Constats

1. *Acquis d'apprentissage :*

La réflexion sur la définition des acquis d'apprentissage est bien engagée au sein de l'université et des programmes. Après une première phase de déblayage et de définitions provisoires, un effort systématique d'approfondissement et de systématisation est entrepris.

Les acquis d'apprentissage trouvent leur voie dans les fiches ECTS et dans les explications fournies au début des cours et avant les examens. Les informations sont également disponibles sur I-campus et sur le site, fût-ce sous des formes variées.

2. *Contenus et activités d'apprentissage :*

Les programmes proposent des contenus pertinents pour les disciplines concernées et qui offrent, globalement parlant, un panorama adéquat, ainsi que des matières permettant un approfondissement.

Malgré ces efforts de systématité, il subsiste quelques déséquilibres entre programmes et parfois entre langues au sein d'un même programme ; ceux-ci ont pour conséquence que le travail de fin de cycle ne représente pas le même nombre de crédits (ainsi le travail de fin de cycle compte-t-il 5 ECTS, en romanes mais 4 en germaniques et 6 en ROGE, alors que les étudiants peuvent suivre les mêmes langues) (V. aussi *supra* chap. 2 analyse : flexibilité).

Les activités d'apprentissage sont variées. On observe une progression dans les contenus et les méthodes pédagogiques entre les bacheliers et les masters, avec une bonne articulation globale entre les deux cycles. La participation active des étudiants est surtout demandée en master.

Certaines divergences entre programmes frappent. Celles-ci concernent d'une part les mémoires et d'autre part les stages. Pour les mémoires, il est constaté que la procédure pour déterminer le sujet varie, soit que les étudiants proposent eux-mêmes un thème, soit qu'ils disposent d'une liste de sujets. On note également que le nombre de mémoires par promoteur peut varier sensiblement. Quant aux stages, il est à observer que certains programmes, outre les stages prévus par les dispositions réglementaires ou légales, proposent des stages comme initiation à la pratique professionnelle.

3. Agencement - ECTS :

Les activités programmées semblent correspondre, dans leur globalité, au nombre de crédits ECTS affectés aux programmes et aux diverses années (v. *infra* pour les cours individuels).

Les masters sont tous (hormis le master en linguistique et le master en langues et littératures françaises et romanes, orientation français langue étrangère) proposés sous deux versions, une de 60 crédits ECTS et une de 120 crédits. Cette dernière est choisie par la quasi-totalité des étudiants, tandis que le master 60 est principalement vu comme un master complémentaire.

4. Evaluation :

Les modes d'évaluation sont variés ; la détermination du mode d'évaluation dépend de critères inhérents à la matière et tient compte des possibilités pratiques au niveau de l'organisation. Les modalités d'évaluation sont décrites dans les fiches ECTS et expliquées en cours.

b. Analyse

1. Acquis d'apprentissage :

Le comité constate que les programmes sont décrits selon des approches différentes et complémentaires : minima doyens, objectifs, compétences, acquis de l'apprentissage. Ces diverses approches témoignent de l'évolution de la réflexion sur l'enseignement durant ces dernières années. La traduction de ces évolutions dans les descriptions de cours, dont les fiches ECTS, est inégale selon les cas, ce qui reflète la discussion en cours.

2. Contenus et activités d'apprentissage :

Le comité attire l'attention sur des différences de statut de certaines langues – d'une part le français et d'autre part l'espagnol et l'italien, en fonction des programmes dans lesquels ces langues figurent.

Le comité s'interroge sur l'absence d'un enseignement de l'histoire de la littérature française au-delà de 1850, signalée par les étudiants pour certains programmes, et la part réduite accordée à la théorie de la littérature.

Pour les cours de langues vivantes, le comité constate un problème de cohérence et de coordination entre l'offre de l'Institut des langues vivantes et celui de la faculté. La coexistence de deux visées – l'une pratique et l'autre axée sur l'approche scientifique – demande un travail de coordination soutenu, portant en particulier sur les objectifs et la progression.

Quoique différents en fonction des programmes, les mécanismes de choix des sujets de mémoire sont efficaces. Le fait que les mémoires s'organisent sur deux années et que leur suivi régulier et individualisé soit assuré permet de réaliser certains mémoires d'un excellent niveau, voire faisant l'objet d'une véritable recherche. Par contre, le mémoire suppose un investissement long et peut entraîner des difficultés pour le soutenir en juin de la deuxième année de master.

Les stages optionnels ne sont pas proposés de manière systématique dans les programmes où ils pourraient figurer et demandent une attention particulière quant au suivi, en particulier en entreprise ; les modes de coordination et de collaboration entre les responsables des programmes et les lieux de stage demandent à être progressivement développés.

Si les instruments d'information des étudiants sont bien disponibles, leur actualisation, dans les cahiers des charges, les fiches ECTS et sur les plateformes électroniques, n'est pas toujours réalisée. Ceci peut entraîner un manque d'information en temps utile à propos des sujets des cours et des lectures programmées.

3. Agencement - ECTS :

Au niveau du bachelier, l'articulation entre cours magistraux et travaux pratiques, ainsi qu'entre cours facultaires et cours à l'ILV, n'est pas toujours optimale.

Il s'observe un certain déséquilibre entre la charge de travail et la pondération en ECTS de certains cours.

4. Evaluation :

L'organisation des examens ne semble pas provoquer de problèmes majeurs ; la coordination entre enseignants pour l'échéance de remise des travaux pourrait au contraire être améliorée.

Les critères d'évaluation sont donnés, mais un effort continu semble nécessaire pour informer les étudiants et leur faire comprendre la portée de ces informations.

En master 120, le mémoire se prépare en deux ans avec une évaluation intermédiaire en fin de première année de master; le comité constate un certain flottement par rapport aux exigences demandées à ce moment, dû au fait que les attentes des promoteurs varient.

c. Recommandations

1. Acquis d'apprentissage :

Le comité salue le projet de l'université et de la faculté qui vise à approfondir et à finaliser le travail sur les acquis d'apprentissage ; il recommande de veiller à l'harmonisation de la définition des acquis transversaux entre les différents programmes et de prêter attention à la diffusion univoque des résultats dans les diverses sources d'information : site, i-campus, brochures.

2. Contenus et activités d'apprentissage :

Le comité propose de définir un calendrier de suivi des mémoires et d'harmoniser les étapes et les exigences de fin de M1.

Le comité recommande de diversifier les méthodes pédagogiques dans les bacheliers pour aboutir à plus d'interactivité.

Le comité suggère de définir de manière plus ambitieuse le niveau visé à la fin du bachelier en ce qui concerne la maîtrise des langues modernes, en référant, par exemple, au Cadre européen des langues. Il demande de mettre en place les dispositifs nécessaires pour l'atteindre, notamment pour l'espagnol et l'italien.

Le comité propose de (re)définir la place des stages, hors finalité didactique, en tenant compte de leur apport dans l'acquisition des compétences et des dimensions pertinentes, de définir avec précision toutes les caractéristiques afférentes, ainsi que le mode et les critères d'évaluation et de libérer un volume de travail suffisant (exprimé en crédits ECTS). Il propose de mener ce travail en dialogue avec des représentants du monde du travail et de voir si la place de stages, jouant un rôle crucial dans une formation, n'implique pas de modification dans la structure de l'année académique ou dans la libération de plages horaires suffisantes.

3. Agencement - ECTS :

Le comité recommande de comprendre l'unité ECTS comme une norme et non comme une description d'un état de fait et d'ajuster les activités aux normes.

4. Evaluation :

Le comité propose de dépasser l'opposition oral/écrit pour décrire les modes d'évaluation afin de fournir une description plus détaillée des modalités, incluant des précisions sur les critères d'évaluation.

Chapitre 4 : L'efficacité et l'équité

Ce chapitre traite des ressources humaines et des moyens matériels mis en œuvre dans les programmes et les envisage entre autres sous l'angle de l'efficacité de leur usage ; il traite également des mesures prises pour garantir l'équité tant envers les personnels qu'en ce qui concerne les étudiants. Il réfère donc au critère 4 du référentiel.

Critère 4 :

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

a. Constats

1. Ressources humaines :

La compétence du staff et son engagement, voire son dévouement ne font aucun doute et déterminent, pour une large part, la manière dont les programmes prennent forme et sont perçus. La coopération entre les différents spécialistes dans la formation est à souligner. L'engagement des équipes à tous les niveaux contraste avec le nombre limité d'enseignants-chercheurs, d'assistants et de membres du personnel administratif et technique.

Le staff réduit et le nombre important de postes à temps partiel entraînent un déséquilibre dans la répartition des charges, avec des surcharges d'enseignement et des surcharges administratives en particulier pour les enseignants qui s'engagent dans le pilotage des programmes et participent à divers organismes de gestion.

La politique de recrutement des enseignants est large et vise, avec succès, à attirer des personnes compétentes extérieures à l'UCL, qu'elles viennent de la Communauté française de Belgique ou d'ailleurs.

Les enseignements, y compris leur évaluation, sont valorisés pour la carrière de l'enseignant, entre autres via un portfolio enseignement.

Pour les assistants, le système de répartition des tâches et leur mutualisation, sous la responsabilité du doyen, assure une forme d'équité et réduit, sans toutefois la faire disparaître complètement, la tension entre la charge d'enseignement, les interventions sur le plan administratif et le travail de recherche, en particulier la préparation de la thèse.

Les services centraux de l'UCL sont appréciés par les enseignants, tant pour les initiatives visant au développement des compétences que pour l'évaluation.

2. Ressources Matérielles

La variété de supports de cours disponibles frappe ; de plus, ils sont, pour la plupart, postés sur les plateformes électroniques.

Les deux plateformes électroniques disponibles offrent des fonctionnalités variées et adaptées aux activités d'enseignement.

La bibliothèque est bien fournie, agréable et axée sur l'enseignement et la recherche ; la politique de la direction, cohérente et bien avisée, garantit un soutien à l'enseignement et à l'initiation à la recherche.

La faculté dispose de salles informatiques et de salles adaptées aux travaux de groupe avec ordinateurs, scanners, tableaux interactifs et imprimantes.

3. *Équité*

L'université, la faculté et les programmes ont mis en place un ensemble de dispositifs d'aide à la réussite adapté aux divers profils d'étudiants ; le rôle de la conseillère aux études est particulièrement important, ainsi que les monitorats et tutorats. Ces dispositifs prêtent une attention spécifique aux difficultés liées à la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue nécessaire pour pouvoir suivre les cours avec fruit.

b. Analyse

1. Ressources humaines :

Le grand nombre d'enseignants à temps partiel réduit le nombre de personnes pouvant prendre en charge certaines tâches plus administratives mais permet par contre une plus grande variété des enseignements ; en outre, la présence d'enseignants ayant une activité autre élargit l'horizon des étudiants.

Les langues qui occupent une même position dans les programmes ne bénéficient pas toutes d'un encadrement similaire ; ces déséquilibres, particulièrement sensibles dans le cas de l'espagnol, ont un effet négatif sur le rendement de l'enseignement.

Le personnel administratif est pleinement intégré dans les programmes et son apport est important et apprécié.

Les enseignants soulignent la qualité des services offerts par l'Institut de pédagogie universitaire et des multimédia.

Les responsables de la bibliothèque se mettent au service des enseignants et des étudiants.

2. Ressources matérielles :

Le budget d'acquisition des livres semble insuffisant pour certaines filières.

Les plateformes offrent beaucoup de fonctionnalités, parfois semblables, et la nécessité de changer de plateforme peut compliquer leur emploi.

c. Recommandations

1. Ressources humaines :

Le comité recommande de mettre en place un système qui permet la valorisation externe des charges d'enseignement et d'administration remplies par les assistants, entre autres en vue de leur insertion professionnelle dans d'autres contextes après l'achèvement de leur mandat à l'UCL.

Le comité propose de mettre au point une plateforme et des outils qui permettent de mettre à plat et de valoriser les charges de travail des enseignants. Les résultats d'un tel audit devront permettre de définir une politique de réattribution des charges au personnel, impliquant aussi, dans la mesure des possibilités financières, l'ouverture de postes et, le cas échéant, la reconsidération de l'offre de cours.

2. Ressources matérielles

Le comité estime que la coexistence de deux plateformes n'est pas efficace et propose le recours à une seule plateforme.

3. Equité :

Le comité suggère d'évaluer la cohérence et l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Plan qualité défini pour l'ensemble de l'institution avec des chantiers précis et porteurs⇒ Offre de programmes qui répond, d'une part, aux attentes du monde du travail et qui maintient, d'autre part, vivantes des traditions académiques importantes⇒ Système de mineures favorisant des réorientations⇒ Offre de cours large, constituant des programmes cohérents⇒ Engagement fort des enseignants⇒ Formation d'une communauté académique, rassemblant enseignants, chercheurs et étudiants⇒ Offre de développement et de soutien pédagogique très apprécié par les enseignants⇒ Bonne intégration du personnel administratif dans les programmes au sein desquels son apport est apprécié⇒ Services intéressants offerts par la bibliothèque aux enseignants et aux étudiants⇒ Système de mutualisation des tâches d'assistants qui assure l'équité et aide à réduire la tension entre services à l'enseignement et à l'administration d'une part et recherche d'autre part	<ul style="list-style-type: none">⇒ Système assez lourd d'organes de décision, d'avis et d'exécution⇒ Complexité des programmes qui soulève des problèmes d'organisation et qui peut entraîner une importante hétérogénéité dans les groupes d'étudiants⇒ Différence de statut de certaines langues en fonction du programme dans lesquels elles figurent⇒ Imprécisions quant au niveau de maîtrise des langues vivantes attendu en fin de bachelier et de master⇒ Cohérence à renforcer entre les cours proposés par la faculté et par l'Institut des langues vivantes⇒ Systématique et suivi des stages optionnels à optimiser⇒ Staff en nombre assez limité, comprenant une proportion importante d'enseignants à temps partiel et des déséquilibres dans les obligations⇒ Budget d'acquisition de livres fort réduit dans certaines filières⇒ Informations destinées aux étudiants qui ne sont pas toujours suffisamment actualisées⇒ Existence de deux plateformes électroniques comme support à l'enseignement

Recommandations

- ⇒ Reconsidérer de manière critique l'ensemble des structures et procédures de décision et d'avis et, en particulier, simplifier le système des commissions chargées des divers programmes en langues et lettres
- ⇒ Traduire les objectifs généraux du plan d'action en propositions concrètes et en actions avec timing et désignation de responsables
- ⇒ Renforcer les contacts avec les milieux professionnels afin de mieux définir les finalités des masters, de sensibiliser les représentants du monde professionnel aux compétences transversales offertes par les formations et de leur permettre d'effectuer un retour sur les programmes, en particulier sur les stages
- ⇒ Veiller à l'équilibre entre les cours offerts et ce qui est réalisable avec les moyens disponibles
- ⇒ Poursuivre le travail de détermination des acquis d'apprentissage en veillant à la cohérence entre les divers programmes et à leur concrétisation dans l'offre de cours
- ⇒ Reconsidérer la structure de certains programmes afin d'éliminer les déséquilibres concernant l'enseignement d'une même langue au sein de programmes différents
- ⇒ Déterminer de manière plus ambitieuse et précise le niveau de maîtrise de la langue à atteindre en fin de cycle
- ⇒ Mettre au point des outils permettant de mettre à plat et de valoriser les charges de travail des enseignants et qui peuvent servir de base pour définir une politique de gestion du personnel enseignant
- ⇒ Mettre en place une ligne d'action avec des moyens suffisants pour mettre les instruments d'information systématiquement à jour
- ⇒ Recourir à une seule plateforme électronique

Opportunités et risques pour l'ensemble des programmes évalués

- ⇒ Impact de l'intégration des hautes écoles de traducteurs et interprètes sur les divers programmes en langues et lettres modernes
- ⇒ Impact du décret dit « paysage » sur l'organisation et le déroulement des études
- ⇒ Impact du financement de l'enseignement supérieur et en particulier des paramètres employés pour le secteur des sciences humaines sur la viabilité de programmes en langues et lettres couvrant un nombre important de langues
- ⇒ Globalisation et internationalisation de la société faisant augmenter la demande en capital culturel en particulier en relation avec les cultures en langues étrangères
- ⇒ Effets de synergie avec les nombreuses disciplines présentes dans une université complète

UCL

Université
catholique
de Louvain

Evaluation du cursus
Langues et Lettres
2013-2014

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

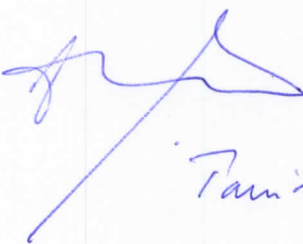
L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique
dont dépend le département


Faculté de philosophie,
arts et lettres
Philippe Hilgsmann
Doyen

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation


Tamin Van Hemelryck

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.